Réaliser les états des lieux : entrée, sortie, chiffrage

Cette formation a pour but de connaître les implications d'un constat d'état des lieux, de savoir réaliser un état des lieux de manière incontestable devant un juge et de maitriser les outils de l'imputation des désordres

Programme édité le 25/11/2026

Contact & Inscriptions
Tél. : 01 42 29 57 50
inscription@habitat-social.com

Coordination pédagogique
François Martinelli
fmartinelli@habitat-social.com

Durée	Mode d'organisation :
14 heures	Mixte

SATISFACTION MOYENNE
Données non disponibles
Moyenne des notes attribuées au module par les participants, exprimée sur 100, sur les 12 derniers mois glissants. Source : Dendreo.

PUBLIC
Chargés de clientèle, responsables de secteur, gardiens, agents techniques, régisseurs, techniciens chargés des états des lieux

PRÉREQUIS
Aucun prérequis n'est nécessaire.

MOYENS PÉDAGOGIQUES
A partir d'exemples concrets, aide à la mise au point d'une méthodologie de constat d'état des lieux pour une approche rationalisée d'analyse de désordres. Exercices et analyses de cas pratiques.
Apports méthodologiques, techniques, relationnels et juridiques.
Un support pédagogique sera remis à chaque participant. Les participants pourront se munir de tous documents qui leur seraient nécessaires notamment dans le cadre des cas pratiques qu'ils voudraient voir résoudre.

Support de formation accessible sur votre extranet participant.

SATISFACTION ET EVALUATION
- Évaluation des acquis en lien avec les objectifs pédagogiques.

QCM d'auto-évaluation en démarrage de session puis en clôture pour mesurer les apprentissages
- Évaluation de l'action de formation en ligne sur votre espace participant.
- Suivi des présences tout au long de la formation.

Objectifs pédagogiques

- Identifier les droits et obligations réciproques bailleur / locataire
- Lister le vocabulaire et les éléments du logement nécessaires à la rédaction de l'état des lieux
- Examiner les implications d'un constat d'état des lieux
- Réaliser un état des lieux de manière incontestable devant un juge
- Utiliser les outils de l'imputation des désordres

E-start : ***Vous vous engagez dans votre formation. Connectez- vous sur votre espace participant et complétez votre questionnaire préparatoire. Votre formateur reçoit vos objectifs de progrès.***
E-Coach : *Votre parcours de formation se poursuit dans votre espace extranet participant. Connectez-vous pour accéder aux ressources (supports...) et faciliter la mise en œuvre de vos engagements dans votre contexte professionnel*

Programme de la formation

1. LA REGLEMENTATION
- Quelques rappels pour situer le contexte historique et économique
- Le Code Civil
- La loi Méhaignerie - le décret des réparations locatives et des charges récupérables du 26 août 1987
- La loi du 6 juillet 1989 : droits et obligations réciproques bailleurs/locataires
- La loi SRU - le décret du logement décent

2. LES DROITS ET OBLIGATIONS RECIPROQUES BAILLEURS/LOCATAIRES
- Les obligations du bailleur : analyse
- Logement décent, gros entretien, assurer la jouissance paisible au locataire
- Les obligations du locataire : analyse
- Payer son loyer et ses charges, obligation d'assurance, les réparations locatives (décret du 26 août 1987), aménagements/transformations

3. LES ELEMENTS DU LOGEMENT
- Equipements
- Revêtement
- Vocabulaire technique du logement

4. LES ETATS DES LIEUX
- Les règles de l'art
- La forme et le contenu
- Le constat : le vocabulaire descriptif
- Les litiges

5. LE RELATIONNEL
- Rappel des obligations du locataire en matière d'entretien du logement

- La visite de courtoisie
- La visite conseil

6. L'IMPUTATION DES DESORDRES

- Les outils (visite conseil, accords collectifs, grille de vétusté, barème de prix)
- La méthodologie de chiffrage
- Le chiffrage
- Les litiges

7. POINTS SUR LA JURISPRUDENCE

8. ANALYSE DE CAS PRATIQUES

- Visite et état des lieux de sortie dans un logement témoin (si possible) (réalisé uniquement en intra-entreprise)

Reconnaissance de la formation

Formation professionnelle continue non certifiante. Une attestation individuelle de formation ou un certificat de réalisation est remis à l'issue de la formation.

Modalités et délais d'accès

Inscription en ligne sur www.habitat-social.com ou par bulletin adressé à inscription@habitat-social.com. Accès à la session choisie sous réserve des places disponibles. Accusé de réception sous 48 heures ouvrées. En INTRA, les dates sont convenues avec le client.

Financement

Financement par l'employeur ou le client. Une prise en charge peut être sollicitée auprès d'un OPCO ou d'un autre financeur, selon ses critères et après son accord. Cette formation n'est pas proposée au titre du CPF. Conditions de règlement et de prise en charge : CGV disponibles sur www.habitat-social.com.

Positionnement

En amont et en aval de la formation, le positionnement pédagogique sera effectué à l'aide d'un questionnaire d'auto-positionnement.

MODALITÉS TARIFAIRES

Tarif HT : 1.320€ (TVA 20%)
Tarif spécial inscription 1 mois avant : -10 %
sont inclus : les supports pédagogiques, *(en présentiel :les petits déjeuners, les repas et pauses-café)*

ACCESSIBILITÉS

Pour toute demande liée à une situation de handicap, ou toute question liée à l'accessibilité de nos formations, n'hésitez pas à contacter notre référent handicap Colette BOUKRIS au 01.42.29.57.50 ou cboukris@habitat-social.com

Calendrier des sessions

Dates et disponibilités : www.habitat-social.com ou 01 42 29 57 50.
14/01/2027 au 15/01/2027
25/11/2027 au 26/11/2027